

Le Conseil de Paris adopte les principes de la réforme du statut de Paris

Après cinq mois de travail collectif associant les groupes politiques du Conseil de Paris, les Maires d'arrondissement, les représentants de l'Etat et les Parisiens, Anne Hidalgo a soumis lundi les principes d'une modernisation du statut de Paris au vote des conseillers de Paris. Ceux-ci ont apporté, à une large majorité, leur soutien à cette réforme institutionnelle ambitieuse, qui va à présent être portée auprès du gouvernement puis étudiée par le Parlement.

« Les défis que notre collectivité doit relever sont nombreux, complexes et pour certains inédits. Pour les relever, nous devons adapter notre organisation administrative, qui n'a pas été modifiée depuis plus de 30 ans. Il s'agit d'inscrire la collectivité parisienne dans le XXI^e siècle. C'est l'intérêt exclusif des Parisiens qui est en jeu », a rappelé lundi Anne Hidalgo, Maire de Paris, en ouverture du Conseil de Paris.

Après cinq mois de travaux, impliquant tous les groupes politiques du Conseil de Paris, les Maires d'arrondissement, les représentants de la Préfecture de Police et de la Préfecture de Paris et de la Région Ile-de-France, et les Parisiens eux-mêmes, Anne Hidalgo a soumis ce matin au Conseil de Paris les principes de cette réforme qu'elle adressera ensuite au gouvernement en vue de son examen par le Parlement courant 2016.

Le Conseil de Paris a adopté ces quatre orientations, avec pour trois d'entre elles une très large majorité qui a dépassé le traditionnel clivage entre la gauche et la droite.

« Le soutien d'une partie de l'opposition aux principales mesures de cette réforme démontre que nous avons su travailler de façon collégiale et constructive. Cela donne à ce projet institutionnel, fondé sur l'intérêt général, un poids d'autant plus fort en vue de sa transmission au gouvernement et de son examen par le Parlement », a salué Anne Hidalgo.

Les quatre orientations qui seront portées auprès du gouvernement et du Parlement :

- 1. Le retour de la Ville de Paris au droit commun, en récupérant des compétences aujourd'hui exercées de façon dérogatoire par l'Etat**

La Maire de Paris aurait enfin des pouvoirs de plein exercice, comparables à ceux des autres Maires de France, en matière de circulation, de lutte contre l'habitat indigne, de

nuisances sonores d'origine professionnelle, de régulation des activités économiques, d'affaires funéraires, de la police des baignades, de délivrance des titres d'identité. Elle pourrait aussi avoir une plus grande maîtrise des berges de la Seine et voir son rôle s'accroître dans la gestion des taxis. Les forces de police pourraient ainsi se consacrer pleinement à leurs missions prioritaires : la sécurité et l'ordre public.

2. La fusion de la Ville et du Département

Appelée de ses vœux par la Chambre Régionale des Comptes, elle aboutirait à une entité unique et mettrait fin à l'enchevêtrement de compétences. Cela rendrait la collectivité plus identifiable et compréhensible pour les citoyens, simplifiant les procédures de passation des marchés publics et la gestion des personnels, garantissant une gouvernance encore plus efficace, renforçant encore davantage la transparence et la sincérité budgétaires, et élargissant les compétences des arrondissements aux affaires départementales

3. Le renforcement du rôle des Maires d'arrondissements

Dans la continuité des actions de déconcentration engagées depuis 2001 et accélérées depuis 2014, Anne Hidalgo souhaite donner davantage de pouvoirs et de responsabilités aux Maires d'arrondissement, au profit de politiques publiques de proximité. Un recensement des compétences effectué avec les Maires d'arrondissements permet d'envisager un accroissement de leurs responsabilités en matière de propreté, de lutte contre les incivilités, de politique de la Ville, de subventions aux associations, d'affichage associatif, d'occupation du domaine public, ou encore dans la délivrance des titres d'identité.

4. Le rapprochement des quatre arrondissements centraux

Pour tenir compte des nouveaux équilibres démographiques et créer de nouvelles synergies, les conseils et les services des quatre arrondissements centraux seraient regroupés. Ce nouveau périmètre garantirait aux habitants concernés une meilleure représentation démocratique et un renforcement des services publics. Il ouvrirait par exemple davantage de possibilités aux parents qui demandent une place en crèche, il améliorerait aussi l'action de la collectivité en matière de propreté, de protection et de prévention ou d'éducation. Cette disposition, qui verrait le jour en 2020, a par ailleurs l'avantage de respecter l'identité des arrondissements, tout en s'avérant neutre sur le rapport de force politique.

Anne Hidalgo rencontrera la semaine prochaine le premier ministre, Manuel Valls, pour porter auprès du gouvernement ces quatre demandes du Conseil de Paris. La réforme sera ensuite soumise au Parlement, qui sera amené à l'examiner d'ici la fin de l'année 2016.

Contact presse : Matthieu Lamarre / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr